

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/16

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

OBJET : Convention tripartite avec la maison de retraite médicalisée "Les jardins du Loing" à Saint Pierre-les-Nemours.

Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le Département assure, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Un des moyens permettant l'engagement de financement de ces structures, en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins, est la convention tripartite pluriannuelle. Dans notre département, 114 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite (Etat, Département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite). 36 établissements ont déjà renouvelé leur convention. La convention tripartite de l'EHPAD "Les jardins du Loing" à Saint Pierre-les-Nemours est arrivée à son terme, il est proposé de la renouveler.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le modèle de renouvellement de la convention tripartite présenté en annexe 1,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver, tel que joint en annexe n° 1, le projet de renouvellement de convention tripartite de type EHPAD à conclure entre l'Agence Régionale de Santé, le Département et l'EHPAD privé nommé ci-dessus, en fonction de la fiche jointe en annexe n° 2.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cette convention au nom du Département.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ